



**RÉGION ACADEMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique
de l'enseignement supérieur**

Direction de l'appui aux établissements

92, rue de Marseille
BP 72227
69354 Lyon Cedex 07

Arrêté DRAES n°2025-88 du 4 novembre 2025
portant composition du conseil d'administration
du Centre Régional des Œuvres Universitaires et
Scolaires de Lyon

**La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R.822-10 et R822-18 ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, et notamment son article 52 ;

Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 222 ;

Vu le décret n°2022-1389 du 31 octobre 2022 portant modification des dispositions relatives à la représentation du personnel aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Auvergne et Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté DRAES n°2024-24 du 9 février 2024 proclamant les résultats aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon ;

Vu la désignation du préfet de région ;

Vu les résultats des élections au comité social d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition des organisations syndicales représentatives dans le centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu la proposition des représentants étudiants titulaires élus au scrutin du 6 au 8 février 2024 au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon ;

Vu la perte du statut étudiant de Mesdames Seema Gauriaud, Zazie Roques et Lilia Houideg ;

ARRÊTE

Article 1:

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon :

A – En qualité de représentants de l’État

- Délégation régionale académique à l’information et à l’orientation (DRAIO)

Titulaire : Monsieur Etienne Maurau, Délégué régional

Suppléante : Madame Christine Bourdin, Directrice de pôles information et orientation – site de Lyon

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Titulaire : Madame Jacqueline Broll, Directrice du pôle action culturelle et territoriale

Suppléante : Madame Ubavka Zaric, Inspectrice et conseillère enseignements artistiques et enseignement supérieur

- Direction régionale de l’économie de l’emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Titulaire : Madame Fabienne Lefèvre-Weishard, Responsable du service Hébergement Logement Insertion Intégration (HL2I)

Suppléante : Madame Agnès Gonin, Cheffe du pôle entreprises, emploi, compétences, solidarités (2ECS)

- Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (DREAL)

Titulaire : Monsieur Laurent Véré, Chef du service habitat et renouvellement urbain, Direction départementale des territoires du Rhône

Suppléant : Monsieur Damien Joseph, Chef de l’unité logement social et suivi HLM, Direction départementale des territoires du Rhône

- Direction régionale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (DRAAF)

Titulaire : Monsieur Fabien Viviand, Chargé de mission santé, SST, aides aux apprenants au service régional de la formation et du développement (SRFD)

Suppléant : Monsieur Arnaud Dumaître, Directeur de l’établissement public local d’enseignement et de formation professionnelle agricole de Saint-Genis-Laval

- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l’engagement et aux sports (DRAJES)

Titulaire : Monsieur Laurent Renou, Chef du pôle politiques éducatives et de jeunesse

Suppléant : Monsieur Bruno Feutrier, Délégué régional académique à la jeunesse, à l’engagement et aux sports

B – En qualité de représentants élus des étudiants

- Bouge Ton CROUS avec GAELIS, la FASEE et tes assos étudiantes

Titulaires :

Monsieur Thomas Robert
Madame Anouk Witzel
Monsieur Robin Collin-Stiak

Suppléants :

Madame Aurélie Januel
Monsieur Gustave Bernard
Monsieur Paul Desseix

- Vote UNEF et assos: Face à Macron qui nous précarise: Pour 1200€ par mois, pour le retour du repas à 1€ et des logements pour tou·te·s !

Titulaires :

Monsieur Florestan Gout
Monsieur Maxime Jacquet

Suppléants :

Madame Isciane Eychenne
Monsieur Clément Liagre

- UNION ÉTUDIANTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET CONTRE L'EXTRÊME-DROITE

Titulaires :

Monsieur Titouan Lucas
Madame Carmen Fouquet

Suppléants :

Monsieur Yazid Zedal
Monsieur Jean-Baptiste Imbert

C – En qualité de représentants des personnels

- UNSA

Titulaire : Madame Marilyn Bottex

Suppléant : Monsieur Xavier Radvay

- CGT

Titulaire : Monsieur Philippe Cosentino

Suppléante : Madame Naima Daoui

- SGEN-CFDT

Titulaire : Monsieur Leonel Andres Mendoza Parra

Suppléant : Madame Mireille Brossat

D – En qualité de représentants des établissements d'enseignement supérieur

Titulaire : Monsieur Gilles Bonnet, Président de l'université Jean Moulin Lyon 3

Suppléante : Madame Isabelle Von Bueltzingsloewen, Présidente de l'université Lumière Lyon 2

Titulaire : Monsieur Florent Pigeon, Président de l'université Jean Monnet Saint-Etienne

Suppléant : Monsieur Bruno Lina, Président de l'université Claude Bernard Lyon 1

E – En qualité de représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire : Monsieur Xavier Odo, Conseiller régional

Suppléant : Monsieur Emmanuel Mandon, Conseiller régional

F – En qualité de représentant des communes

- Métropole de Lyon :

Titulaire : Monsieur Jean-Michel Longueval, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

Suppléante : Madame Lucie Vacher, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille et de la jeunesse

- Saint-Étienne Métropole

Titulaire : Monsieur Christophe Faverjon, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur

Suppléant : Monsieur Charles Dallara, Conseiller métropolitain

- Grand Roanne Agglomération :

Titulaire : Monsieur Romain Bost, Vice-président délégué à l'enseignement supérieur

Suppléant : Monsieur David Dozance, Conseiller communautaire délégué en charge de la petite enfance et de la jeunesse

- Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Titulaire : Madame Sylviane Chêne, Vice-présidente culture et vie étudiante

Suppléante : Madame Valérie Guyon, Vice-présidente habitat et logement

G – Personnalités désignées en raison de leur compétence

- Personnalités désignées par le recteur

- Madame Nathalie Dompnier, Présidente de l'Université de Lyon

- Madame Karine Natale, Proviseure du lycée La Martinière-Diderot de Lyon

- Personnalités désignées par le recteur sur proposition des représentants étudiants

- Madame Marie Lavoignat, Ostéopathe, D.O.

- Monsieur Kyllian Abdelli, Président du comité SOS Racisme Lyon

Article 2 :

Le contrôleur budgétaire régional des finances publiques ou son représentant, le directeur général et l'agent comptable du centre régional et, le cas échéant, les directeurs des centres locaux assistent aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

Article 3 :

Le directeur régional académique de l'enseignement supérieur ou son représentant est invité aux séances du conseil d'administration.

Article 4 :

Le directeur général du Centre régional des œuvres universitaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Cet arrêté abroge l'arrêté rectoral n°2025-36 du 4 avril 2025 portant composition du conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon : <https://www.crous-lyon.fr>.

Fait à Lyon, le 4 novembre 2025



Anne BISAGNI-FAURE